



Chantraine, le 13 Mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 MAI 2022

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
BARBAUX Marc	X			
GILLE Brigitte	X			
HUSSON Audrey	X			
HINGRAY Sandrine			X	HUSSON Audrey
AUBERT Michel	X			
BOXBERGER Jean-Daniel			X	BARBAUX Marc
VALDENAIRE Jean-Pascal	X			
BOUDOT Agnès	X			
COLIN Elise	X			
OHNIMUS Martine	X			
BAUR Sébastien	X			
CHAPON Jacques	X			
CLAUDEL Clément	X			
DORGET Patrick	X			
DUMARTIN Marie-Noëlle	X			
GIRARDIN Anne-Marie	X			
GOTTMANN Charlotte			X	VALDENAIRE Jean-Pascal
HARDIAL Slim		X		
HUMBLLOT Gérard	X			
MULOT Marie-Laure	X			
RICHARD Max			X	CHAPON Jacques
ROBERT Mickaël	X			
VIGUIER Anne	X			

Réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire,

Madame Anne VIGUIER ayant été désignée secrétaire de séance,

Monsieur le Maire ayant proposé de retirer un point à l'ordre du jour initial, à savoir :

- Avenant n° 4 au marché d'exploitation des installations thermiques,

Les conseillers municipaux ayant approuvé cette modification apportée à l'ordre du jour,

Après lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022,

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

- **A autorisé**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à contracter auprès du Crédit Mutuel un **emprunt** d'un montant de **150 000 €** sur **15 ans** au taux de **0.85 % fixe**.
Madame Audrey HUSSON, Adjointe en charge des finances, a donné les détails et expliqué que cet emprunt servira à financer des travaux de voirie.
- **A adopté**, à l'unanimité, la **Décision Modificative n° 1** au budget communal.
- **A approuvé**, à l'unanimité, la fixation de la **rémunération du personnel des accueils de loisirs des vacances scolaires** de la manière suivante :
 - . Fonction de Directeur : 70 € brut par jour,
 - . Fonction de Directeur Adjoint : 63 € brut par jour,
 - . Fonction d'animateur diplômé (BAFA) : 52 € par jour,
 - . Fonction d'animateur non diplômé : 38 € brut par jour,
 - . Fonction animateur surveillant de baignade : 57 € brut par jour,
- **A voté**, à l'unanimité, les **tarifs** à appliquer aux **différents événements** organisés par la commune :
 - **Marché du terroir et de l'artisanat**
 - Frais de réservation : 10 €
 - Mètres linéaires (minimum 3 mètres) : 2 €/ml
 - Forfait électricité (facultatif) : 10 €
 - **Marché de Noël**
 - Table de 2m x 0.70 m : 20 €
 - Grille de 2 m x 1 m : 5 €
 - Cautionnement : 20 €.
- **A approuvé**, à l'unanimité, la **participation financière de la commune** à la formation « **Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (B.A.F.D.)** » d'un agent ainsi que la **convention d'engagement réciproque** s'y rapportant, convention que Monsieur le Maire est **autorisé à signer**.
- **A adopté**, à l'unanimité, les **frais scolaires** pour l'**année 2022** tels que proposés par la commission scolaire :
 - 1) **Ecole élémentaire Robert Desnos** :
 - Fournitures scolaires : 45 € par élève (y compris l'enseignement des langues).
 - Opération départ en 6^{ème} : reconduction de cette attribution (achat de calculatrices en 2021).
 - Noël : un crédit de 5 € par élève.
 - Achat de livres : un crédit de 40 € par classe.
 - 2) **Ecole maternelle Julia Colin** :
 - Fournitures scolaires : 39 € par élève.
 - Sorties de proximité : un crédit de 3 € par élève.
 - Noël : un crédit de 5 € par élève.

- **A adopté, à l'unanimité, la participation financière aux différents séjours scolaires :**

LIMITATION A UN SEUL SEJOUR PAR ENFANT ET PAR ANNEE CIVILE

ECOLES MATERNELLES + ECOLES ELEMENTAIRES

TYPES DE SEJOURS	ORGANISATEURS	2 0 2 2
CLASSES TRANSPLANTEES OU CLASSES NATURE OU VOYAGES EDUCATIFS (Séjours courts)	ECOLES DE CHANTRAINE	<u>ELEMENTAIRE :</u> 3.500 €, voyages compris (à verser à la coopérative en 2 fois : 2000 € + 1500 €) Justificatifs à l'appui et participation des parents. <u>MATERNELLE :</u> 1033 € {2000 € (grands) – voyage colline (transport compris) 600 € pour les trois autres classes (200 € x 3 classes) – Reliquat de 2021 : 1567 €}

COLLEGES + LYCEES (jusqu'à la Terminale)

TYPES DE SEJOURS	ORGANISATEURS	2 0 2 2
VOYAGES CULTURELS	ETABLISSEMENTS EXTERIEURS	6 € par jour et par élève Limité à 10 jours

- **A décidé, à l'unanimité, de refuser le transfert au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, de la compétence optionnelle « Eclairage public » et ce, pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026.**
- **A décidé, à l'unanimité, de déclarer les biens cadastrés AI 218, 219 et 220 en état d'abandon manifeste et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Etablissement Public Foncier du Grand Est à poursuivre la procédure d'expropriation.**
- **A émis un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilités de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.**
- **A procédé au tirage au sort de neuf électeurs chantrains dans le cadre de l'établissement de la liste du jury criminel pour l'année 2023. Il est précisé que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive, qui comprendra pour le département 289 noms, sera établie dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.**

- **A décidé**, à l'unanimité, d'**attribuer le nom** « *Parc François DIOT* » à la parcelle cadastrée AE 238 et située à la ZAC du Parc de l' Arsenal.
- **A autorisé**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une **convention d'occupation globale du domaine public** en vue de l'installation et de l'exploitation d'**Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques** avec la société **ENGIE**.
- **A autorisé**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'**acte de vente** des parcelles **AK 30a, AK 31d, AK 32f** sises **37 rue Jules Ferry** et d'une superficie de **68 m²**, le prix de vente étant fixé à **30 €/m²** (frais inhérents à la cession étant à la charge de l'acquéreur).

Informations et questions diverses :

- **Monsieur le Maire, Marc BARBAUX :**
 - A informé que la situation économique du moment, liée à la crise ukrainienne, engendre une augmentation très importante du prix du gaz. Aussi, est-il nécessaire de prévoir le gel des tarifs. Un avenant est à l'étude avec le gestionnaire des installations thermiques afin de modifier le contrat et passer en prix de gaz fixe durant 3 ans, ce qui permettrait de sécuriser le prix actuel. Une nouvelle offre de la part d'ENGIE est attendue.
 - A indiqué avoir participé, lui et son adjoint, Michel AUBERT, à une réunion avec les représentants des communes d'Epinal et de Golbey afin d'examiner les possibilités d'extension du Réseau de Chaleur Urbain d'Epinal, géré dans le cadre d'une délégation de service public passée avec ENGIE. Délégation qui prend fin en 2025.

Préalablement au renouvellement de cette délégation, la ville d'Epinal a proposé d'étudier les possibilités d'extension de son réseau sur Chantraine et Golbey.

Cette étude prospective représenterait, pour Chantraine, une dépense de 5 000 € TTC.

Il semble que, dans l'intérêt de la commune, de ses administrés et des gestionnaires d'immeubles, cette étude soit une opportunité à saisir.

En effet, le coût de fourniture du gaz et l'engagement du territoire pour réduire les énergies fossiles nous invitent à y réfléchir. A cette fin, il sera proposé à la séance du conseil municipal, prévue fin juin, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Epinal et Golbey une convention qui aura une incidence financière de 5 000 € TTC.

Suite aux conclusions de cette étude, le Conseil Municipal aura à débattre sur la continuation du programme et sur le plan d'action à mettre en place si la démarche proposée est poursuivie.

- **Monsieur Mickaël ROBERT** a suggéré d'étudier la mise en place éventuelle d'un préau en vue de permettre aux enfants d'attendre l'ouverture de l'école à l'abri. De plus, il demande la mise en place de rangements à bicyclettes.

Monsieur Didier NOIRTIN, DGS, a précisé qu'il était possible de ranger les cycles dans la cour de l'école élémentaire.

- **Madame Brigitte GILLE** a fait une présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux aux membres du Conseil Municipal.

Le conseil municipal a validé cette analyse.

- **Madame Elise COLIN** a informé vouloir organiser une marche gourmande avec le conseil des jeunes le 18 septembre 2022.
- **Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE** a fourni les informations suivantes :
 - **11 juin à 9h00** : Commission forêt - Rendez-vous à l'étang.
 - **24 juin** : inauguration de l'exposition « *Grand Angle* ».
 - **26 juin** : Fête du Terroir.
 - **14 juillet** : Feux d'artifices.
- **Madame Anne-Marie GIRARDIN** a informé l'assemblée de la subvention, à hauteur de 1000 €, émanant du Conseil Départemental des Vosges, en vue de l'organisation du voyage de fin d'année à la Colline.
- **Monsieur Michel AUBERT** a informé le conseil municipal qu'un groupe de travail composé d'élus doit s'organiser afin d'engager une étude sur un plan de circulation, avec comme objectifs :
 - Etablir un diagnostic sur les conditions de circulation,
 - Identifier les dysfonctionnements en termes de :
 - sécurité routière
 - desserte
 - stationnement
 - zone de rencontre
 - signalisation,
 - S'inscrire dans la démarche d'un plan de mobilité partagé en s'inspirant des 34 orientations du plan mobilités de la CAE,
 - Prendre en compte les conclusions d'une étude de prospective à engager sur le développement urbain de la commune et en particulier sur les aménagements et la requalification de sa centralité.
- Madame Anne VIGUIER a informé de l'abandon, dans l'immédiat, du projet de médiathèque.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 juin 2022.

La séance est levée à 21h05.

Fait à Chantraine, le 13 Mai 2022



Le Maire,

Marc BARBAUX